

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers
en exercice :** 19
Présents : 15
Votants : 16

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey, dûment convoqué, en date du 26 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal sous la présidence de M. BERTHOMIER, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Mme Evelyne PARENT est désignée et accepte cette fonction.

PRESENTS : C. BERTHOMIER, EV. PARENT, T. MEROT, N. FAVRE, D. MORAIN, C. ALLERA, N. MOLLARD, P. GUILLON, J. BON BETEMPS-PETIT, EL. PARENT, F. VINIT, B. GAUTHIER, A. VINCENT, MJ. DUMAS, D. COUSTEIX

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

V. SANZO ayant donné procuration à L. COUSTEIX

ABSENTS EXCUSES : B. WEILAND, L. DECROIX, G. PETIT

DELIBERATION N° 2025-22

OBJET : BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR – BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur l'adjoint aux finances présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'année 2025 relatif au budget annexe du réseau de chaleur, joint en annexe, avec reprise des résultats 2024.

Le budget primitif 2025 se résume ainsi :

Section d'exploitation (recettes et dépenses)	172 064.61
Section d'investissement (recettes et dépenses)	73 385.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2025 relatif au budget général avec reprise des résultats 2024 selon le résumé ci-dessous :

Recettes et dépenses d'exploitation :	172 064.61
- Recettes et dépenses d'investissement :	73 385.00

Monsieur GAUTHIER, s'abstenant (1)

La délibération est adoptée à l'unanimité par 15 voix pour, 0 contre, 1 abstention.

Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait conforme

Le maire,
Christian BERTHOMIER



La secrétaire de séance,
Evelyne PARENT

